

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2017**

Date de convocation : 22 mars 2017

Date d'affichage : 22 mars 2017

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme CAMOU LOPEZ Camille, M. LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme SOREL Isabelle, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mme PHILIPPE Sandrine, M. VERMILLON Gilles, M. DE ALMEIDA José, Mme CABOUX Axelle, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme BOUGERET Florence, M. LEGRAS Olivier, M. HENTGES Guy, M. CATHY Gérard, Mme MARTIN NIZIOL Caroline,

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. PRADEL Angelin à Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme DARMON Monique à M. LHUISSIER Jean-Pierre, M. CAHAREL Brice à Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. THOMASSET Ghislain à M. LEGRAS Olivier

Nombre de votants : 23

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Florence BOUGERET

L'an deux mille dix-sept, le 27 mars à 20 : 38, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 6 mars, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 23 voix POUR à l'unanimité.**

Présentation des comptes arrêtés en 2016 et budget primitif 2017.

Arrivée de Mme MARTIN à 20 : 45

Question de Mme MARTIN sur 2 crédits non soldés avec taux importants et une éventuelle possibilité de renégocier ? La démarche a bien été effectuée mais les frais de renégociation s'avèrent trop important.

Délibération n°17-011 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve le compte de gestion 2016 (budget communal M14)

Délibération n°17-012 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve le compte administratif 2016 (budget communal M14)

Délibération n°17-013 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2016 à l'exercice 2017 (budget communal M14)

Délibération n°17-014 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **20 voix POUR et 3 CONTRE**, approuve le budget primitif (budget communal M14)

Mr LEGRAS : Les élus de Gometz Uni et Solidaire votent contre le budget 2017 pour diverses raisons : D'abord, il a été établi sans concertation avec le comité finances et sans réel Débat d'Orientation Budgétaire qui aurait permis de faire des choix politiques, économiques et financiers déterminants pour l'avenir de notre commune. Le problème de l'actuelle majorité est qu'elle ne parvient pas à expliquer son orientation, ou alors qu'elle n'en a pas, guidée seulement par des impératifs d'équilibre financier. Seul un Débat d'Orientation Budgétaire aurait permis de présenter des alternatives, d'organiser un véritable débat mettant en avant les enjeux, les avantages et les risques, de dire ses préférences, d'expliquer ses choix et leurs implications, bref de lever l'épais voile opaque qui masque mal une majorité « le nez dans le guidon », menant une politique à court terme faute d'ambition à long terme pour notre commune. Ensuite, ce budget est certes correct d'un point de vue technique mais sans ambition et dangereux. En effet, les économies de fonctionnement ont été obtenues essentiellement par réduction de la masse salariale, en supprimant des postes d'encadrement. Cette politique repose sur une prise de risque croissante due à la suppression des cadres compétents et fragilise obligatoirement la qualité des services publics rendus, entraîne une surcharge de travail pour les agents, risque de transformer les élus en chefs de service et les prive de la

distance nécessaire pour faire des plans d'avenir. C'est ce que Marc LABBÉ, adjoint aux finances démissionnaire dès décembre 2014, dénonçait déjà ! Or, c'est la vision qui est le rôle en propre des élus ! Enfin, les véritables réductions de dépenses ne peuvent venir que de la mutualisation avec les autres communes au sein de l'interco. Qu'a-t-il été fait de nouveau dans ce sens ? Ainsi, la perspective de mettre en oeuvre les moyens d'augmenter les recettes ne semble pas à l'ordre du jour... En conclusion, ce budget de gestionnaires frileux manque de vues d'avenir et d'ambition dans les domaines qui nous tiennent à coeur, comme par exemple le logement, la culture et le vivre ensemble, la transition écologique, la question de l'agriculture raisonnée, la création d'emplois et de commerces de proximité,...

Mr CATHY : s'étonne des interventions déplacées de Mr LEGRAS. Indique que celui-ci ne faisait pas de remarques sous les précédents mandats.

Mme PHILIPPE indique qu'il est dommage que les GUS ne participent pas lors des bureaux élargis, des comités...

Mme le Maire indique que concernant l'intercommunalité le processus de fusion n'est pas simplissime et a représenté un gros travail collectif. Cette période de mise en route a eu pour effet une certaine inertie mais un effort conséquent a été fait sur le transfert complet des voiries.

Mme le Maire rappelle qu'un travail a été fait sur des lignes surévaluées dans de nombreux marchés et qu'il est dommage que l'équipe précédente soit restée sur un constat et n'ait pas agi. Le travail avec l'intercommunalité continue dans différents domaines. Quant aux propos sur les responsables non compétents, il en est laissé la responsabilité à Mr LEGRAS. Le personnel appréciera.

Délibération n°17-015 Sur proposition de Madame Cécile DUCHEMIN, Conseillère municipale déléguée à la vie associative, le Conseil municipal, par **20 voix POUR et 3 abstentions**, approuve le vote des subventions aux associations

Mr CATHY : pour la MJC, 22000 euros pourquoi ? Essentiellement pour une part du salaire de la directrice de la MJC. La MJC est ouverte toute la semaine, accueille les jeunes le mercredi après le collège et met en place beaucoup de programmes le week end. Mais également durant toutes les vacances scolaires. Ouvert à tous.

Mr LEGRAS : Les élus GUS s'abstiendront même si budget en hausse essentiellement pour la MJC. D'accord pour la maison pour tous mais absence d'une politique cohérente et concertée en matière de culture. M. Legras évoque la Saint Patrick qui n'est plus organisée faute de subvention.

Mme le Maire : L'attribution des subventions se fait après étude par les élus des dossiers et des projets des associations de manière équitable et sans copinage, Toutes les associations qui ont déposées une demande figurent sur la liste des attributions. Il est étonnant que M. Legras revienne sur le cas d'une association bénéficiant d'une trésorerie conséquente et qui n'a pas demandé de subvention cette année car elle n'organise plus la Saint Patrick alors que sa trésorerie lui permet d'envisager des soirées même déficitaires pendant de nombreuses années.

Mme BOUGERET : Le tissu associatif se porte bien, une association nouvelle comme Randogom en est un exemple. Des spectacles de qualité ou des événements sont programmés toutes les semaines.

Délibération n°17-016 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve le compte de gestion (budget eau et assainissement M49)

Délibération n°17-017 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve le compte administratif (budget eau et assainissement M49)

Délibération n°17-018 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2016-2017 (budget eau et assainissement M49)

Délibération n°17-019 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve le budget primitif (budget eau et assainissement M49)

Délibération n°17-020 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve l'imputation en section d'investissement d'un bien

meuble de faible valeur

Délibération n°17-021 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve la demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local.

Délibération n°17-022 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve la signature d'une convention avec la Communauté Paris Saclay dans le cadre du soutien à l'investissement communautaire (SIC)

Délibération n°17-023 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve la demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2017 pour le mobilier du nouveau centre de loisirs.

Délibération n°17-024 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **23 voix POUR**, approuve le plan de formation des élus pour l'année 2017.

Mme MARTIN questionne sur comment s'inscrire. Mme le Maire répond de se renseigner auprès des organismes agréés.

Le Maire précise qu'aucune décision du Maire n'a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Le conseil est clos à 22h15
Parole est donnée au public.
La séance est levée à 22h35.

A Gometz le Châtel, le 27 mars 2017.
Le Maire,

Lucie SELLEM.